

**VOEU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE « LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA
MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE ENSEMBLE POUR LA SARTHE »
RELATIF AU MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ AMBITIEUSE
POUR ASSURER L'ÉGAL ACCES AUX SOINS POUR TOUS**

L'accès aux soins pour tous, préoccupation majeure de nos concitoyens, est un droit. Aucune personne ne doit faire l'objet d'une discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins, que ce soit en fonction de ses revenus, de sa nationalité mais également de l'endroit où elle vit. Il s'agit bien d'une compétence régaliennne de l'Etat.

Pour autant, en Sarthe, de nombreux territoires ne disposent pas d'une offre suffisante de service santé, ce qui engendre un fort taux de renoncement aux soins pour des raisons d'accessibilité.

Depuis 2018, l'Agence Régionale de Santé a créé un nouveau zonage destiné à favoriser, grâce à des aides financières, l'installation de médecins dans les territoires les plus durement touchés par cette pénurie. A cette occasion, le Conseil départemental avait salué cette démarche proactive et fait part de son vœu d'extension de ce dispositif de zonage à l'ensemble des professions médicales.

Deux ans plus tard, le Conseil départemental constate que cette démarche n'a pas entraîné l'effet escompté. Au 31 décembre 2019, la Sarthe ne comptait que 59 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (contre 74 en région Pays de La Loire).

En parallèle, la situation des services des urgences se dégrade et les fermetures temporaires se multiplient.

Ainsi, le Conseil départemental de la Sarthe souhaite rappeler à l'Agence Régionale de Santé son obligation de résultats quant à l'accès aux soins pour tous.

Le Département rappelle que la politique de création des Groupements Hospitaliers de Territoire ne doit pas conduire à la centralisation des services sur les grands centres hospitaliers. Cette mutualisation des moyens doit à l'inverse permettre d'innover en faveur de l'ensemble des patients du territoire couvert. Il est indispensable de maintenir des personnels de santé dans les hôpitaux de proximité pour ne pas mettre en danger les territoires ruraux.

Une fois encore, le Département rappelle son attachement au maintien d'une offre de santé de qualité et de proximité sur le territoire. Pleinement mobilisé sur le sujet dans la limite de ses compétences, le Conseil départemental appelle l'Etat à prendre ses responsabilités et à mettre en place une réelle concertation entre élus et décisionnaires afin de permettre la mise en œuvre d'une stratégie partagée de santé en faveur de nos territoires.